

a examinés. Il a constaté que le public ne savait pas grand chose, par exemple, sur l'organisation anti-terroriste du gouvernement fédéral. Il voudrait que le public soit mieux renseigné sur cette question pour bien en saisir la complexité, pour vouloir en débattre publiquement et pour aider le lecteur à comprendre les raisons qui justifient ses observations et recommandations.

Il est évident que le Comité n'a pas divulgué certains renseignements recueillis durant les audiences à huis clos, cette divulgation pouvant contrecarrer les mesures prises par les autorités contre les menaces et les actes de terrorisme.

Appendice

Comparativement à d'autres pays, le Canada n'a pas été jusqu'à présent, la cible d'un grand nombre d'attentats terroristes ou d'actes de violence. Le nombre d'incidents survenus au Canada ou qui ont mis en cause des Canadiens est faible par rapport à celui des attentats terroristes commis en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique du Sud et dans certains pays d'Amérique centrale et du Sud. Le Canada n'est pas non plus un centre de choix ni une base opérationnelle pour les terroristes qui agissent d'autres pays.

Les activités terroristes au Canada ont, jusqu'à présent, principalement eu lieu durant le dernier quart de siècle. Elles reflètent une nette tendance au caractère de plus en plus international. Le Canada n'est pas le théâtre de manifestations de deux formes de terrorisme la plus importante, est le terrorisme international. Le Canada, dans ce type de crimes de préfecture pour des groupes de des hauts de leur les actions sont motivées par des situations géopolitiques présentes dans d'autres pays. La seconde, qui est moins menaçante, est celle du terrorisme intérieur résultant de situations propres au Canada. En ce qui concerne le terrorisme d'État et le terrorisme approuvé par l'État, ni l'un ni l'autre n'a à l'heure actuelle, et d'après à l'avenir, de répercussions directes et importantes sur le Canada.

Il serait regrettable que les Canadiens fussent privés de trop d'informations à cet égard. Comme on a pu le constater dans d'autres pays, un incident terroriste peut occuper ou paralyser un gouvernement et le distraire de toute sorte de ses activités. Souvent, les gouvernements réagissent à cet émergence au terrorisme et au danger qu'il comporte. Ils doivent donc, avec le public, apprendre à répondre au terrorisme, de façon efficace et appropriée à tout moment où il se manifeste, tout en préservant les libertés civiles et la règle de droit.